

Composition de sciences humaines et sociales et activité physique

DURÉE : 3 heures

Aucun document n'est autorisé.

L'usage de toute calculatrice est interdit.

Les deux sujets sont à traiter pendant les trois heures de composition

Le candidat traitera les deux sujets de l'épreuve sur des copies séparées

Le candidat rappellera sur chaque copie le sujet traité

Si, au cours de l'épreuve, un candidat repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il le signale sur sa copie et poursuit sa composition en expliquant les raisons des initiatives qu'il est amené à prendre.

Sujet n°1

Que peut-on entendre par «conditions d'apprentissage» ?

Sujet n°2

En quoi la notion d'idéologie permet-elle de comprendre le fonctionnement du sport moderne ?